

## METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

# NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

### **Approbation de la deuxième série des avenants 2021 aux conventions pluriannuelles d'objectifs du Contrat de ville**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 organise un nouveau cadre d'action pour la Politique de la Ville.

Pour formaliser les engagements des partenaires de cette politique, un Contrat de Ville a été signé le 17 juillet 2015 entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'ensemble de ses partenaires. Par avenant approuvé par délibération n°DEV 016-6664/19/BM du 26 septembre 2019, le Contrat de Ville a été prolongé jusqu'à la fin 2022.

Le Contrat de Ville Marseille Provence Métropole couvre les quatre piliers attendus pour l'application de cette politique :

- Le développement des activités économiques et l'emploi
- La cohésion sociale
- Le cadre de vie et renouvellement urbain
- La citoyenneté et les valeurs de la république.

Le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 a fixé la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Concernant le Conseil de Territoire Marseille Provence, les quartiers ciblés par la Politique de la Ville sont au nombre de 38 : 35 à Marseille, 2 à Marignane, 1 à Septèmes-les-Vallons. A ceux-ci s'ajoutent trois quartiers dits « de veille » à La Ciotat.

De 2015 à 2022, l'EPCI assure donc le pilotage stratégique du contrat de ville sur les quartiers prioritaires et participe au programme d'actions, avec les moyens financiers qu'il alloue à cette politique.

Afin de garantir les financements sur des missions relevant de l'intérêt général dans le cadre de la politique de subventions mise en place par la Métropole en faveur des acteurs qui œuvrent dans le domaine de la politique de la Ville et permettre une inscription pluriannuelle des projets, le recours à la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) s'est imposé comme une procédure adaptée.

Issue des préconisations de l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville et inscrite dans l'avenant de prolongation de celui-ci approuvé lors du Bureau de la Métropole le

26 septembre 2019, la pluri annualisation répond également à une volonté de la gouvernance du Contrat de Ville de pouvoir inscrire des projets dans la durée et de proposer une simplification des démarches administratives pour les associations.

Un appel à projets commun aux quatre communes concernées a été lancé 9 septembre 2019 au 4 octobre 2019 par le Conseil de Territoire de Marseille Provence, afin de faire émerger et de soutenir des projets pluriannuels au service des habitants des quartiers prioritaires.

Pour être éligibles à un financement par les crédits spécifiques Politique de la Ville, les projets proposés doivent :

- s'inscrire dans les axes prioritaires identifiés dans le contrat de ville et dans les projets de territoire,
- concerner les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et des quartiers de veille,
- et venir en complément du droit commun des partenaires qui doit être mobilisé en priorité.

Les projets ont été instruits en lien avec les partenaires financiers que sont l'Etat et le Conseil Départemental afin de retenir les plus pertinents. Les conseils citoyens qui le souhaitaient ont également été associés au processus d'instruction.

Comme stipulé dans la convention initiale, les montants des contributions financières consenties par la Métropole en 2021 seront notifiés aux bénéficiaires par voie d'avenant :

- Après examen du budget prévisionnel de l'action qui aura été communiqué et du vote du montant de la subvention par l'assemblée délibérante.
- Sous réserve de la justification annuelle de l'emploi de la subvention par le bénéficiaire
- Sous réserve de l'approbation du budget annuel par la Métropole et de vote du montant de la subvention par l'assemblée délibérante.

La deuxième série d'actions faisant l'objet d'un avenant aux conventions pluriannuelles d'objectifs représentent 25 actions pour un montant de 319 850 euros.

## AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS N°xx

### CONTRAT DE VILLE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

#### Entre d'une part,

Le Conseil de Territoire Marseille Provence, agissant par délégation du Conseil de la Métropole Aix Marseille-Provence suivant délibérations numéro FBPA 053-9155/20/ CM du 17 décembre 2020, représenté par son Président Monsieur Roland GIBERTI, habilité aux présentes par délibération numéro HN 022-28/07/20 CT en date du 28 juillet 2020 ;

Ci-après désigné « la Métropole »,

#### Et d'autre part,

XXX - N° SIRET : XXXXXXXXXXXXX - représentée par Monsieur, Madame, XXX Président(e), Ci-après désignée « le bénéficiaire »,

Il a été convenu ce qui suit :

#### PREAMBULE

Dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de ville lancé du 9 septembre 2019 au 4 octobre 2019, le Conseil de Territoire de Marseille Provence a accordé par délibération VU 058-717/19/CT du 17 décembre 2019, un soutien financier au bénéficiaire afin de faire émerger et de soutenir des actions au service des habitants des quartiers prioritaires.

Une convention pluriannuelle d'objectifs a été conclue pour les années 2020, 2021 et 2022.

A la suite de l'examen du budget prévisionnel de l'action et de la justification de l'emploi de la subvention par le bénéficiaire au titre de l'année 2020, cet avenant conclue entre la Métropole et « Nom du bénéficiaire » a pour objet le financement du projet « nom du projet » pour l'année 2021.

#### Article 1 : Objet de l'avenant

L'objet du présent avenant vise à notifier au bénéficiaire la participation financière de la Métropole en 2021 d'un montant de XXXXX euros, soit X% du coût total prévisionnel.

## Articles 2 : Autres dispositions de la convention initiale

Les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

Fait à Marseille, le

Pour XXX  
Madame, Monsieur **XXX**,  
Président(e) ou le représentant légal

\* \* Dans ce cas, prière de préciser le nom et la fonction du signataire et de joindre la délégation de pouvoir.

Pour le Conseil de Territoire  
Marseille Provence,

Le Président

**Roland GIBERTI**

Subvention Metropole Aix-Marseille Provence  
Politique de la Ville 2021 - Cités éducatives Marseille Provence

Axe 1 : Une vie locale qui s'appuie sur un cadre de vie rénové, des espaces publics réappropriés et l'accès à une offre de services (sociale, culturelle, sportive, de promotion de la santé, associative) adaptée

Lettre de regroupement	Référence action_1	Référence action_2	Pole Territorial	Territoire de projet	Nom du bénéficiaire	N° dossier	Intitulé de l'action	Montant de la subvention Métropole Aix Marseille Provence
F	F6	420	Centre et Sud	Grand Centre Ville	Léo Lagrange Méditerranée	F2021D022	Maison de Services Au Public Marseille - Le Panier	53 700 €
F	F6	421	Nord Est	Nord Est 14e	Léo Lagrange Méditerranée	F2021R043	Plate-forme de services publics bon secours - St Gabriel Rosiers	40 000 €
F	F6	422	Nord Littoral	Nord Littoral Ouest	Centre de Culture Ouvrière	F2021L064	Point d'information service public (PISP) - CS La Bricarde	3 000 €
F	F6	423	Nord Littoral	Nord Littoral Ouest	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	F2021N108	Actions familles - CS des Bourrely	6 500 €
F	F6	424	Tout Marseille		Léo Lagrange Méditerranée	F2021U005	Animation du Réseau des PARADS AMP	5 000 €
<b>Total Axe 1</b>								<b>108 200 €</b>

Axe 2 : Des quartiers et des habitants qui participent, chacun à leur niveau, au développement économique et de l'emploi

Lettre de regroupement	Référence action_1	Référence action_2	Pole Territorial	Territoire de projet	Nom du bénéficiaire	N° dossier	Intitulé de l'action	Montant de la subvention Métropole Aix Marseille Provence
------------------------	--------------------	--------------------	------------------	----------------------	---------------------	------------	----------------------	---

Subvention Metropole Aix-Marseille Provence  
Politique de la Ville 2021 - Cités éducatives Marseille Provence

F	F6	425	Nord Littoral		Centre de Culture Ouvrière	F2021L083	Mobilisation Orientation Vers l'Emploi (MOVE) - CCO territoire nord littoral	13 150 €
<b>Total Axe 2</b>								<b>13 150 €</b>

Axe 5 : Le développement de l'offre de transports répondant aux enjeux de développement durable, au bénéfice d'une meilleure mobilité des habitants et d'une meilleure intégration

Lettre de regroupement	Référence action_1	Référence action_2	Pole Territorial	Territoire de projet	Nom du bénéficiaire	N° dossier	Intitulé de l'action	Montant de la subvention Métropole Aix Marseille Provence
F	F6	426	Centre et Sud	Grand Centre Ville	Maison de l'Emploi	F2021K096	Accompagnement à la mobilité des habitants du QPV de Saint Mauront Parc Bellevue	7 500 €
F	F6	427	Nord Littoral	Nord Littoral Ouest	Maison de l'Emploi	F2021L276	Accompagnement à la mobilité des habitants des QPV de la Castellane et de la Bricarde	6 500 €
<b>Total Axe 5</b>								<b>14 000 €</b>

Axe 6 : Une responsabilité partagée envers l'enfance et la jeunesse

Lettre de regroupement	Référence action_1	Référence action_2	Pole Territorial	Territoire de projet	Nom du bénéficiaire	N° dossier	Intitulé de l'action	Montant de la subvention Métropole Aix Marseille Provence
------------------------	--------------------	--------------------	------------------	----------------------	---------------------	------------	----------------------	---

Subvention Metropole Aix-Marseille Provence  
Politique de la Ville 2021 - Cités éducatives Marseille Provence

F	F6	428	Centre et Sud	Grand Centre Ville	Petitapeti	F2021D160	Grandir Ici. Espace accueil enfants et parents	15 500 €
F	F6	429	Nord Est		Association Culturelle d'Espaces Lecture et d'Ecriture en Méditerranée	F2021T027	Quartiers Livres- ateliers lecture de rue - Nord Est	10 000 €
F	F6	430	Nord Est	Nord Est 13e	Association de Gestion et d'Animation du Centre Social de Malpassé	F2021S017	Action Famille - Centre Social Malpasse	4 000 €
F	F6	431	Nord Est	Nord Est 13e	Association de Gestion et d'Animation du Centre Social de Malpassé	F2021S021	Ateliers sociolinguistiques et numériques - Centre Social Malpasse	5 000 €
F	F6	432	Nord Est	Nord Est 13e	Ensemble Pour L'Innovation Sociale Educative Et Citoyenne	F2021T061	Action Famille - Centre Social Val Plan Bégudes	10 000 €
F	F6	433	Nord Est	Nord Est 13e	Ensemble Pour L'Innovation Sociale Educative Et Citoyenne	F2021T064	Action Jeunes - Centre Social Val Plan Bégudes	5 000 €
F	F6	434	Nord Est	Nord Est 13e	Association de Gestion et d'Animation du Centre Social de Malpassé	F2021S020	Animation Jeunes - Centre Social Malpasse	9 000 €
F	F6	435	Nord Littoral		Association Culturelle d'Espaces Lecture et d'Ecriture en Méditerranée	F2021N077	Quartiers Livres Nord Littoral	2 000 €
F	F6	436	Nord Littoral	Nord Littoral Est	Association Culturelle d'Espaces Lecture et d'Ecriture en Méditerranée	F2021O148	Quartiers Livres Nord Littoral Est	7 000 €

Subvention Metropole Aix-Marseille Provence  
Politique de la Ville 2021 - Cités éducatives Marseille Provence

F	F6	437	Nord Littoral	Nord Littoral Est	Centre de Culture Ouvrière	F2021N033	Secteur famille : En vie d'action - CS La Savine	4 500 €
F	F6	438	Nord Littoral	Nord Littoral Ouest	Une Autre Image	F2021L202	Allez les mômes - Animations sportives et culturelles	3 000 €
F	F6	439	Nord Littoral	Nord Littoral Ouest	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	F2021N107	Actions jeunes - CS les Bourrely	8 000 €
F	F6	440	Septèmes les Vallons		Association pour la Gestion et l'Animation des Equipements Sociaux et Culturels Centre Social de la Gavotte Peyret	F2021E034	Chantiers éducatifs et citoyens - CS La Gavotte Peyret	15 000 €
F	F6	441	Septèmes les Vallons		Association pour la Gestion et l'Animation des Equipements Sociaux et Culturels Centre Social de la Gavotte Peyret	F2021E052	Animation, prévention et citoyenneté des jeunes - CS La Gavotte Peyret	1 500 €
F	F6	442	Tout Marseille		Association Culturelle d'Espaces Lecture et d'écriture en Méditerranée	F2021K016	Espaces Lecture : des mots aux livres	66 000 €
F	F6	443	Tout Marseille		Association Culturelle d'Espaces Lecture et d'écriture en Méditerranée	F2021V097	Ideas Box dans La Cité	17 000 €
							<b>Total Axe 6</b>	<b>182 500 €</b>

Subvention Metropole Aix-Marseille Provence  
Politique de la Ville 2021 - Cités éducatives Marseille Provence

Axe 8 : Le retour du droit dans les quartiers prioritaires, symbole et « preuve » de l'investissement de la puissance publique et condition de rénovation de la vie citoyenne

Lettre de regroupement	Référence action_1	Référence action_2	Pole Territorial	Territoire de projet	Nom du bénéficiaire	N° dossier	Intitulé de l'action	Montant de la subvention Métropole Aix Marseille Provence
F	F6	444	La Ciotat		Animation et développement local provence alpes cote d'azur et corse adl	F2021A108	Préjugés et Réalités : comprendre pour agir	2 000 €
							<b>Total Axe 8</b>	<b>2 000 €</b>
							<b>Total Annexe Financière</b>	<b>319 850</b>